Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID: 030-213000284-20240402-2024\_04\_78-DE

Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

## Délibération du Conseil municipal n° 2024-04-78 Séance du 02 avril 2024

Objet : Acquisition des parcelles BW 142 et BW 1102 sises Chemin Pignon à Madame Pierrette SAUVI en vue de la régularisation de l'emprise dudit chemin – Classement de ces parcelles dans le domaine public communal

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné	absents
	procuration	
28	3	2

VOTE A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 26 mars 2024

Conseillers municipaux présents: Conseillers municipaux présents: Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FONT-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Sylvain HILLE, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Marilyne FOURNIER, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Guillaume SANCHEZ, Thierry VINCENT, Jérôme JACKEL, Olivier WIRY

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration: Philippe BERTHOMIEU procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE, Sandrine ANGLEZAN procuration à Jennifer OBID, Pascale BORDES procuration à Bernard NASS

Conseillers municipaux absents : Mourad ABADLI, Ali OUATIZERGA

Secrétaire de séance : Raymond MASSE

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID: 030-213000284-20240402-2024\_04\_78-DE

Objet : Acquisition des parcelles BW 142 et BW 1102 sises Chemin Pignon à Madame Pierrette SAUVI en vue de la régularisation de l'emprise dudit chemin – Classement de ces parcelles dans le domaine public communal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2241-1,

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article R. 141-3,

Vu la proposition faite à Madame Pierrette SAUVI, le 24 novembre 2022, d'acquérir les parcelles lui appartenant nécessaires à la régularisation de l'emprise du Chemin Pignon,

Vu le courrier d'accord de Madame Pierrette SAUVI en date du 11 décembre 2022,

Vu le plan de bornage et de division établi par le cabinet GLOBAL GEO-EXPERT, géomètre expert, en date du 15 février 2023,

Considérant la nécessité pour la commune de régulariser l'emprise du Chemin Pignon,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 20 mars 2024.

## Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir la parcelle BW 142 d'une superficie de 336 m² et la parcelle BW 1102 d'une superficie de 357 m², appartenant à Madame Pierrette SAUVI, à l'euro symbolique, frais de notaire à la charge de la commune,
- de classer ces parcelles dans le domaine public communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à l'urbanisme, à signer les actes à intervenir et tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 02 avril 2024.

Acte rendu exécutoire Après dépôt électronique en Préfecture

Le 0 5 AVR 2024 et publié le 0 5 AVR 2024 Le Maire Jean-Yves CHANELET